



Commission
européenne

Collaborer avec des établissements d'enseignement supérieur européens

Erasmus+ est
le programme 2021-2027
de l'Union européenne pour
l'éducation, la formation,
la jeunesse et le sport.

Il offre de nombreuses
possibilités aux étudiants,
membres du personnel
et établissements
d'enseignement supérieur
(EES) du monde entier.



Erasmus+



PROGRAMMES D'ÉCHANGES D'ÉTUDIANTS ET DE PERSONNEL AVEC UN OU PLUSIEURS EES EUROPÉENS



- En concluant un accord interinstitutionnel avec des EES européens, votre établissement peut faire bénéficier ses propres étudiants ou doctorants d'une mobilité de courte durée (jusqu'à 12 mois) au sein de vos établissements partenaires. Votre EES doit reconnaître les crédits d'enseignement obtenus par vos étudiants lors de leur séjour en Europe, ces crédits entrant en ligne de compte pour l'obtention du diplôme dans le pays d'origine. Votre personnel peut bénéficier de subventions pour des missions d'enseignement ou de formation (allant de 5 jours à 2 mois) dans l'EES européen.
- Au titre du même accord, votre EES peut accueillir des étudiants, doctorants ou membres du personnel européens dans le cadre de la mobilité de courte durée.



Comment se porter candidat? Seuls les établissements des États membres de l'Union européenne (UE) et des pays tiers associés au programme peuvent introduire une demande de participation à un projet de mobilité associant votre EES auprès de l'Agence nationale Erasmus+ de leur pays. Si votre EES souhaite participer à la mobilité des crédits d'enseignement, votre université partenaire européenne doit solliciter un financement au nom du partenariat.

ERASMUS MUNDUS EN COOPÉRATION AVEC DES EES D'EUROPE ET D'AILLEURS



MASTERS CONJOINTS ERASMUS MUNDUS

- Votre EES peut participer à un master conjoint Erasmus Mundus, qui est un **programme d'études intégré de haut niveau** dispensé par un consortium international d'EES de différents pays du monde. Il comprend au moins deux périodes d'études dans deux pays différents pour tous les étudiants inscrits. Un programme de master Erasmus Mundus est sanctionné soit par un diplôme commun, soit par un double diplôme ou diplôme multiple.
- Vous recevrez une contribution financière pour couvrir les coûts liés à la mise en œuvre du programme commun au cours des six années du projet, et vous pourrez octroyer des bourses financées par l'UE aux étudiants les mieux classés dans le monde.

ACTIONS PRÉPARATOIRES POUR LE MASTER CONJOINT ERASMUS MUNDUS

- En tant qu'EES, vous pouvez également participer à un **projet de coopération à plus petite échelle** d'une durée de quinze mois afin de soutenir la conception d'un nouveau programme de master intégré, innovant et de haut niveau, grâce à des contacts et à une collaboration entre les EES participants du programme Erasmus+ et des pays partenaires.



Comment se porter candidat? Les EES du monde entier peuvent se porter candidats à ces deux actions. Pour en savoir plus: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/opportunities/organisations/cooperation-among-organisations-and-institutions/masters-conjoints-erasmus-mundus>

PROJETS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



- Votre EES peut participer à des projets de renforcement des capacités mis en place et gérés par un partenariat entre des organismes d'enseignement supérieur des États membres de l'UE et des pays tiers associés au programme, d'une part, et des organismes de régions particulières du monde, d'autre part. Il s'agit notamment des Balkans occidentaux, des pays voisins de l'UE, de l'Afrique, de la Russie, de l'Amérique latine et des Caraïbes, de la région Asie-Pacifique, de l'Asie centrale et du Moyen-Orient. L'établissement coordinateur peut être situé en Europe ou dans une autre région (des conditions particulières s'appliquant à certains pays).
- Ces projets peuvent élaborer et adapter les programmes d'études et les méthodes d'enseignement, soutenir la coopération entre les universités et les entreprises, améliorer les compétences, la gouvernance et la gestion de l'enseignement supérieur et contribuer à l'élaboration des politiques et aux réformes aux niveaux national et régional. Les projets visent à renforcer le rôle de l'enseignement supérieur dans le domaine du développement.

VOLET 1 — PROMOUVOIR L'ACCÈS À LA COOPÉRATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Projets de plus petite envergure axés sur les EES qui s'adressent aux nouveaux arrivants et aux partenaires afin de renforcer les capacités d'internationalisation.

VOLET 2 — PARTENARIAT POUR LA TRANSFORMATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Projets plus vastes axés sur les avantages pour les EES en matière d'innovation, de partage des connaissances et de gouvernance.

VOLET 3 — PROJETS DE RÉFORME STRUCTURELLE

- Projets vastes visant à soutenir les réformes structurelles et les initiatives en matière de gouvernance des systèmes éducatifs, avec le concours des autorités chargées de l'enseignement.



Pour en savoir plus: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/opportunities/organisations/cooperation-among-organisations-and-institutions/renforcement-des-capacites-enseignement-superieur>

PROMOUVOIR L'EXCELLENCE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES ÉTUDES EUROPÉENNES — ACTIONS JEAN MONNET



- Les activités Jean Monnet soutiennent l'enseignement et la recherche universitaires (chaires, modules, centres d'excellence et réseaux) dans le domaine des études européennes.
- Des cours sur les questions relatives à l'Union européenne ou la promotion de débats et d'échanges sur les priorités stratégiques de l'UE sont des exemples d'activités pouvant être soutenues dans le cadre de cette action.



Comment se porter candidat? Les EES, organismes et associations du monde entier peuvent se porter candidats pour les activités Jean Monnet. Pour en savoir plus: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/actions-jean-monnet-stimuler-lenseignement-et-la-recherche-sur-lunion-europeenne>

PARTICIPATION À DES RÉSEAUX DOCTORAUX



- Si votre organisation souhaite davantage coopérer avec des partenaires internationaux pour proposer un programme de formation de doctorants hautement qualifiés, vous devriez prendre connaissance des actions Marie Skłodowska-Curie (*). Dans le cadre des projets sélectionnés, ces actions permettent d'octroyer des bourses individuelles à des chercheurs du monde entier.



Pour en savoir plus, consultez le site web des actions Marie Skłodowska-Curie: <https://ec.europa.eu/research/mariecurieactions/about-marie-skłodowska-curie-actions>

* Les actions Marie Skłodowska-Curie sont financées par Horizon Europe.



LES PROJETS DE MOBILITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCRITS PRÉCÉDEMMENT REPOSENT SUR DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX (**).

Un partenariat est établi entre, d'une part, des établissements des 27 États membres de l'UE et des pays tiers associés au programme: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Islande, Liechtenstein, Norvège, République de Macédoine du Nord, Serbie et Turquie, et, d'autre part, des établissements qui peuvent être situés dans tous les autres pays du monde.

** La plupart des actions Jean Monnet sont des projets ne concernant qu'un seul établissement et ne reposent pas sur un partenariat.



Pour de plus amples informations, veuillez consulter le guide du programme:

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/erasmus-guide-du-programme>

Pour en savoir plus

Erasmus+



Site web



Facebook



Twitter

Actions Marie Skłodowska-Curie



Site web



Facebook



Twitter